



Mars 2015
N° 5

L'Echo des boutiques

Effectifs en boutique : aïe, ... aïe, ...



**ON RENTRE PAS
SANS FRAPPER!!!**

Les vendeurs deviennent une espèce rare en boutique.

Les départs sont de - en - remplacés et on voit apparaître de + en + de contrats d'intérim de quelques jours. L'attente en agence est de + en + longue et les verbatims laissent apparaître de - en - de satisfaction. De + en + de travail pour les quelques vendeurs présents pour de - en - de PVC.

+...+...-...- pourquoi ne pas faire que du +.

Les élus CFDT se battent au quotidien pour vos conditions de travail.

PVC

Certaines absences doivent être prises en compte pour le calcul de la pvc :

- ASA parentalité (enfants malade, hospitalisation,...)
- Le tutorat
- Le congé paternité
- Le temps partiel.

Pour plus de renseignements les délégués CFDT sont à votre disposition.

SECURITE



Un bouton rouge d'alerte agression est placé sous la caisse pour alerter discrètement les secours, en cas de besoin n'hésitez pas à l'utiliser.

En cas de dépôt de plainte l'unique adresse à communiquer aux services de police est celle de la boutique, et non pas votre domicile. Le service du pôle juridique vous accompagne et vous soutient. Le responsable du pôle Est est Mr Daniel MATHIS.



Nouveau Pack loisirs 2015



Sous l'impulsion de la CFDT, les élus CE font évoluer les Packs Passion et Billetterie vers un pack unique nommé Pack Loisirs.

Le principe :

Constitution du pack : 250€ par ouvrant et 50€ par ayant droit, avec une prise en charge passant à 80% des factures.

Congés d'été : validés ou pas validés ?

Tous les congés souhaités entre le 1^{er} avril et le 30 septembre doivent être arbitrés avant le 1^{er} mars (accord VP/VP de l'ADGE). En clair : Vous devez tous savoir à ce jour si vos congés d'été sont acceptés ou non. Et vite, allez faire votre réservation de séjour en profitant des avantages de votre CE.

Plan de Déplacements d'Entreprise : PDE

Un nouveau Plan de Déplacements d'Entreprise à la Do Est a été signé le 17 février pour une durée de 3 ans. Tous les salariés sont éligibles.

Les formulaires sont disponibles sur le site de la Do Est.

Envie de tester les transports en commun ? L'intégralité de l'abonnement du mois de mars sera pris en charge par l'entreprise pour les nouveaux abonnés...



Adhérer au PDE c'est relever le défi du développement durable.

DIF vers Compte Personnel de Formation : CPF



Le DIF a disparu le 31 décembre 2014 pour laisser place au CPF. Cela ne concerne que les contractuels. Il a été créé pour permettre de bénéficier d'heures de formation et cela, tout au long de sa vie professionnelle.

Un mode opératoire illustrant la création du CPF et le transfert des heures du DIF vers le CPF est disponible auprès de l'équipe CFDT.

Enfin possible...transfert des jours CET vers le PERCO

Tout titulaire d'un CET peut à son initiative demander à transférer une partie de son épargne temps afin d'alimenter son PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif), dans la limite de 5 jours par année civile.

Chaque versement dans le PERCO, issu des jours CET transférés, est abondé à hauteur de 20% du montant brut transféré. Pour connaître la valeur en Euros d'un jour de CET, contactez vos délégués CFDT. Cette mesure, déjà très intéressante pour préparer sa retraite, l'est encore plus pour les salariés qui travaillent en 4 jours !!



L'équipe Cfdt de Lorraine reste à votre écoute.



Françoise LELEYTER : 07.86.52.59.50

Françoise COLSON : 07.86.52.56.99

Geoffrey LACOUR : 06.66.90.36.49

Philippe CLEMENT : 06.30.15.09.71

Pascal HARTHZEIM : 06.74.52.52.74

Claudine PEUREUX : 06.82.35.42.78

Vincent VOINCHET : 06.84.81.75.48

Leïla BEN HADHOUM : 06.30.24.40.57

Olgerta GJAKOLLARI : 06.74.14.45.04

Sabine LONG

Cfdt, Conseil Communication Culture

2, rue du Général de Lardemelle 57009 METZ Cedex

Tél: 03 87 16 21 72 **Mail:** lorraine@f3c.cfdt.fr